



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU COMITE TECHNIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS
SCRUTIN DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018
LISTE DES ELECTEURS AU 20/11/2018

Bureau de vote spécial / Centre de formation ESPE CVL de Tours-Fondettes

NOM	PRENOM	EMARGEMENT
AUNEAU	PATRICK	
AVELINE	DOMINIQUE	
BEAUGER-CORNU	FRANCOISE	
BECK	VINCENT	
BELLANGER	PASCAL	
BLONDEAU	AMELIE	
BOUCHAUD	PIERRE	
BOUJU-GOUJON	ANNE	
CAILLER	GERALDINE	
COUTABLE	DELPHINE	
COUTARD	KETTY	
DARDAILLON	SYLVIE	
DAUMET	AUDE	
DECAY	FABIENNE	
ESMEIN-SARRAZIN	CAMILLE	
FEUILLATRE	GENEVIEVE	
FLEURIOU	ELÉONORE	
FORT	DANIEL	
FRANCFORT	FABIENNE	
GIRY	FLORENCE	
GUIGNARD	VALERIE	

GUIRARD	LAURENT	
HALI	SANA	
HUGON	MANDARINE	
JHEAN LAROSE	SANDRA	
LADRAT	CYRIL	
LE GAL	LAURENT	
LEMAITRE	CECILE	
L'HUILLIER	PHILIPPE	
LIJOUR	MARIANNE	
MAIER	NICOLE	
MALRIEU	LISE	
MAUNET SALLIET	ISABELLE	
MESGARD	MICHELINE	
MEUNIER	CHRISTOPHE	
MOREL	MARION	
NGUALA	JEAN BERKY	
PARDIEU	VERONIQUE	
PELLE	AGNES	
POITEVIN	SYLVIE	
RAKSHAN POURZAD	MAXIME	
RASSINEUX	ARNAUD	
ROUZIC	MICHELE	
SOUBEYRAN	CAROLE	
TEXIER	BRUNO	
THEVERIN	ANDY	
THIBLET	NATHALIE	

TISON	GERARD	
VERDET	ANNE	

Arrête la présente liste comprenant 49 électeurs inscrits,
Fait à Orléans, le 20/11/2018

Le président de l'université,

Ary BRUAND



Conformément à l'article 19 du décret 2011-184, dans les huit jours qui suivent la publication, les électeurs peuvent vérifier les inscriptions et, le cas échéant, présenter des demandes d'inscription. Dans ce même délai, et pendant trois jours à compter de son expiration, des réclamations peuvent être formulées contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale.

L'autorité auprès de laquelle le comité est placé statue sans délai sur les réclamations.

Aucune modification n'est alors admise sauf si un événement postérieur et prenant effet au plus tard la veille du scrutin entraîne, pour un agent, l'acquisition ou la perte de la qualité d'électeur.